adapei 33

Ensemble, construisons demain

Poste à pourvoir

Médecin

Equipe mobile personnes handicapées vieillissantes (PHV)

Année 2025
CE N° 2316
12/07/2025

Etablissement :
FO FAM St Michel de Rieufret

Poste disponible :
Au plus tard le 01/10/2025

- ☐ CDI Tps complet
- ☐ CDD Tps complet
- ☒ CDI Tps partiel
- ☐ CDD Tps partiel

ETP 0,3

Nos avantages !

- Association parentale
- Equipes expertes et engagées
- Convention collective 1966
- Congés supplémentaires
- Plan de formation volontaire et ambitieux
- Application du Ségur
- Dispositif de prévoyance confortable
- CSE dynamique

Envoyer
Lettre de motivation et CV

frederique.badach@adapei33.com

Dans le respect des règles de déontologie et du secret professionnel, le médecin coordonnateur assure l'articulation globale des soins, contribue à l'amélioration continue de la qualité. Ce médecin, généraliste ou gériatrie est une ressource pour l'ensemble de l'équipe, il permet d'orienter l'action des différents professionnels du fait de son expertise. Il réalise en cas de besoin des actes de soins à visée préventive, curative ou palliative. Dans le cadre des projets associatif et de service, il participe à la mise en œuvre du projet de soins de l'équipe mobile et collabore avec l'équipe pluridisciplinaire.

Missions :

1. Coordination des soins

- Est responsable de la coordination des soins
- Echange avec les médecins généralistes ou médecins des ESMS des bénéficiaires
- Coordonne le suivi du dossier médical des personnes accompagnées, le tient à jour avec les comptes rendus médicaux externes ;
- Gère, en lien avec l'IDEC, les hospitalisations : planification en amont, constitution du Dossier de Liaison d'Urgence (DLU), suivi post-hospitalisation, …
- Travaille en collaboration avec les partenaires extérieurs : secteur sanitaire, autres établissements du secteur, professionnels libéraux et tout acteur participant au parcours médical des personnes ;
- Assure la transmission du dossier médical à ses confrères ou aux représentants légaux qui en font la demande ;
- Peut en dernier ressort établir les certificats médicaux nécessaires à la MDPH et à la CPAM ;
- Aide à prioriser les éléments du plan de soin.

2. Amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins :

- Participe au processus d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, dans son élaboration, sa mise en œuvre et son application ;
- Participe au projet de santé de l'équipe mobile, conseille le directeur ;
- Participe à la prévention et à la promotion de la santé ;
- Entretient le réseau de soins avec les partenaires extérieurs, établissements de santé et médecins spécialistes, pour faciliter les parcours de soin.

Pré-requis :

Titulaire d'un Diplôme d'Etat de docteur en médecine

Compétences :

- Bon niveau technique dans le domaine du handicap
- Capacité à exercer dans un cadre institutionnel
- Bonne connaissance des secteurs sanitaire et médico-social
- Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM